



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 7/2018 Au Conseil communal de Sullens

Adhésion à la STEP de Penthaz (AIEE)

Adhésion de la commune de Sullens à l'AIEE ainsi que la construction d'une station de pompage et la pose d'une conduite de raccordement des eaux usées à la STEP de Penthaz.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

STEP = Station d'épuration

SIEBS = Service intercommunal d'épuration Bournens-Sullens

AIEE = Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées à Penthaz

Ce préavis est rédigé simultanément par les Communes de Bournens et de Sullens, associées actuellement via le SIEBS pour notre STEP intercommunale. En effet, ce projet d'adhésion à l'AIEE permet aux deux Communes de partager les frais inhérents au raccordement (station de pompage et conduites). Il devra ainsi être accepté par les Conseils respectifs pour devenir effectif.

Notre station d'épuration intercommunale actuelle a été construite il y a plus de 40 ans. Elle a déjà rendu de bons et loyaux services, mais est devenue obsolète avec le temps et demanderait un entretien toujours plus important et de gros investissements pour être maintenue.

En 40 ans, les normes sur l'épuration de l'eau sont devenues beaucoup plus sévères et notre STEP ne répond plus aux exigences des lois actuelles. Les analyses de nos eaux résiduaires effectuées régulièrement par la Direction Générale de l'Environnement (DGE) montrent que les normes ne sont plus respectées.

Depuis 2016, nous payons CHF 9.-/hab./an de taxe fédérale pour soutenir les STEP qui installent un système pour traiter les micropolluants. Notre STEP n'étant pas équipée, ces derniers finissent dans les eaux des rivières et des lacs. La STEP de l'AIEE est équipée d'un tel système depuis peu.

Afin d'aller de l'avant dans la réalisation de ce projet exigé par le Canton, nous avons mandaté, dans le cadre du SIEBS, le bureau d'ingénieurs conseils Courdesse & Associés SA pour l'étude de ce projet et la mise en soumission des travaux y relatifs.

Le bureau d'étude nous a fourni les données techniques ainsi que le coût des travaux (soumissions rentrées).

Il faut encore mentionner que la réalisation de ce projet sera la dernière activité gérée par le SIEBS. En effet une fois que les deux Communes auront adhéré individuellement à l'AIEE, les nouvelles installations de pompage ainsi que la conduite de raccordement seront cédées à cette association. Le SIEBS pourra alors être dissout.

INTRODUCTION

Ce préavis est présenté en deux parties :

- A. L'adhésion de nos deux communes à l'AIEE pour la fin de l'année 2018.
- B. La réalisation du projet de raccordement à la STEP de Penthaz.

A. Adhésion à l'AIEE

L'Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux (AIEE) fondée en 2002 est aujourd'hui composée de cinq communes (Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens). Ses statuts dictent sa manière de fonctionner et fixent les taxes d'adhésion des nouveaux membres.

La taxe d'adhésion à payer par habitant est proportionnelle aux actifs de l'AIEE, répartis au nombre d'habitants du bassin de population des Communes membres (5) et adhérentes (2) :

Actifs (capital + investissements ./ . dette) au 31.12.2017	CHF 4'266'389
Habitants des 7 Communes	11'812 hab
Prix par habitant	CHF 361.19

Pour Sullens (état au 31.12.2017) CHF 361.19 x 1005 hab. = Taxe d'entrée CHF 363'000.-

L'option d'aller de l'avant très rapidement a été choisie afin d'éviter d'avoir des frais importants à court terme. Pour rappel, un des 6 groupes de disques biologiques est définitivement hors service, ce qui provoque une diminution de rendement.

Comme déjà mentionné, il s'agit d'une mesure écologique importante qui nous permet de bénéficier d'une technologie de pointe afin de polluer le moins possible les eaux de rivière et lac.

La demande d'adhésion a été faite courant novembre 2018 afin de bénéficier d'un droit d'entrée réduit et basé sur les actifs AIEE 2017 (sans l'investissement pour l'installation de traitement des micropolluants), ceci sous réserve de l'approbation des Conseils.

B. Projet de raccordement à la STEP de Penthaz

Le projet de raccordement des eaux usées à la STEP de Penthaz comprend la construction d'une petite station de pompage ainsi que la pose d'une conduite de raccordement jusqu'à Penthaz.

La station de pompage sera située dans l'angle Nord-Ouest du site de la STEP actuelle du SIEBS. Cet ouvrage d'environ 4m x 4m sera indépendant du bâtiment existant et comportera une fosse enterrée avec deux pompes immergées fonctionnant de manière alternative.

La conduite de raccordement en PE sera posée sur une longueur d'environ 1'100 m et passera en grande partie dans les champs et sous les ouvrages par forages dirigés.

Le dimensionnement et le choix de l'équipement technique ont été proposés par le bureau technique en collaboration avec l'AIEE.

PROGRAMME DES TRAVAUX

Ce projet sera mis à l'enquête publique dans les meilleurs délais dans les Communes de Penthaz et de Sullens au vu des territoires concernés.

Les travaux de pose des conduites sont prévus courant 2019 pour une durée d'environ 2 mois.

MONTANT DU CREDIT

Le montant global des travaux de construction de la station de pompage et de la pose de la conduite de raccordement est estimé à CHF 730'000.-. Ce montant est à répartir entre les deux communes au prorata du nombre d'habitants (état au 31.12.2017 – Bournens 419 hab. et Sullens 1'005 hab.), soit 29,4% pour Bournens et 70,6% pour Sullens.

MODE DE FINANCEMENT

Adhésion à l'AIEE		CHF 363'000.-
Reprise du fonds de réserve AIEE	./.	<u>CHF 200'000.-</u>
		CHF 163'000.-

Ce montant sera réglé les liquidités courantes, les emprunts en cours et si nécessaire par un nouvel emprunt à contracter auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions.

Travaux		
Coût global		CHF 730'000.-
Reprise du fonds de réserve SIEBS (y compris part de Bournens de CHF 48'930.- à fin 2018, plus 2019 au prorata des habitants à fin 2018) ./.		<u>CHF 200'000.-</u>
		CHF 530'000.-

Ce montant sera financé par la participation de Bournens, qui sera calculée en tenant compte de sa part du fonds de réserve et du 29,4% du solde, les liquidités courantes ainsi que les emprunts en cours, et si nécessaire par un nouvel emprunt à contracter auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions.

Des subventions sont proposées par l'Etat à hauteur de 35% mais ne peuvent être utilisées au niveau du financement prévu. Elles viendront en déduction de l'investissement le moment venu.

DURÉE D'AMORTISSEMENT

La durée d'amortissement des investissements sera de 30 ans.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les montants des intérêts et de l'amortissement de ces investissements seront inclus dans le compte « Epuration ».

Pour l'année 2019, nous ferons déjà partie de l'AIEE mais ne serons pas raccordés dès le début de l'année. Il en résulte que l'AIEE facturera une participation aux intérêts intercalaires proportionnelle aux nombre d'habitants d'environ CHF 8.-/habitant (au prorata temporis). Cette taxe sera

supprimée dès que le raccordement sera officiel. Un montant unique de CHF 8'000.- a d'ores et déjà été prévu dans le budget de fonctionnement 2019 en relation à ce préavis.

L'installation complète depuis et y compris la station de pompage deviendra propriété de l'AIEE et tous les frais d'entretien entreront dans les comptes de cette association.

MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR L'EVACUATION ET L'EPURATION DES EAUX

Une fois les communes raccordées, c'est l'AIEE qui percevra directement auprès des habitants la taxe d'épuration. Celle-ci est constituée d'une taxe fixe annuelle en fonction de la valeur ECA de l'immeuble avec un taux maximum de 0,1% et d'une taxe de maximum CHF 2.- au m3 d'eau du ménage.

Taux AIEE applicables en 2019 :

Base valeur ECA : 0,035%

Base consommation d'eau : CHF 1,20/m3

(Voir tableau des exemples en annexe)

Notre propre taxe comprendra uniquement les frais courants du réseau d'évacuation des eaux usées, l'amortissement du présent préavis ainsi que les intérêts et amortissement des emprunts en cours.

Nous devons donc modifier notre règlement communal sur la collecte et l'évacuation des eaux usées et claires.

CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 6 décembre 2018, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 7/2018 du 5 novembre 2018,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité d'adhérer à l'AIEE,
- de procéder à la construction de la station de pompage et à la pose de la conduite de raccordement à la STEP de Penthaz,
- d'accepter le financement pour l'adhésion pour CHF 363'000.- tel que présenté,
- d'accepter le financement du coût de construction de CHF 730'000.- tel que proposé,

- d'amortir ces montants sur une durée de 30 ans,
- d'autoriser la reprise du fonds de réserve de CHF 200'000.- prévu pour l'adhésion à l'AIEE,
- d'autoriser la reprise du fonds de réserve de CHF 200'000.- constitué par le SIEBS,
- de demander à la Municipalité d'adapter le Règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:


C. Gozel



La secrétaire:


N. Bégel

<u>Responsables du préavis :</u>	M. Georges Guignard, M. Roland Valet, Mme Gabriella Bracher, municipaux
<u>Commission des finances :</u>	M. Claude Simond, M. Alain Badan, Mme Evelyne Edgar, M. Yannick Vullioud, M. Frank Dayen
<u>Commission ad hoc :</u>	M. Eric Dubauloz, M. Florent Eckert, M. Jacques Simond

Adhésion à AIEE

Comparaison des coûts facturés aux habitants

(entrée en vigueur au moment du raccordement effectif)

*tous les prix s'entendent hors TVA et autres taxes

Exemple 1

Bases	Valeur ECA	500'000 CHF		
	Consommation	100 m3		
				Facture
Tarif actuel Sullens	1,80/m3	Actuel		180
Tarif futur Sullens	0,50/m3**			50
AIEE	1,20/m3	120		120
	0,035% ECA	175		175
	Futur			345 (Augm. de CHF 165.-/an)

** Taxe estimée selon projection

Autres exemples, mêmes bases

Valeur ECA du logement		CHF	300'000	500'000	500'000	700'000	1'000'000
Consommation m3 eau du ménage		m3/an	40	50	100	150	200
A) Tarif actuel 1,80/m3		CHF/an	72.00	90.00	180.00	270.00	360.00
Taxes d'épuration de l'AIEE							
Taux 2019							
B) Taxe annuelle 0,035%/val.ECA		CHF/an	105.00	175.00	175.00	245.00	350.00
C) Taxe au m3/eau consommée		CHF/an	48.00	60.00	120.00	180.00	240.00
D) Taxe estimée Sullens 0,50/m3** eau		CHF/an	20.00	25.00	50.00	75.00	100.00
E) Tarif futur B) + C) + D)		CHF/an	173.00	260.00	345.00	500.00	690.00
Augmentation/an E) - A)		CHF/an	101.00	170.00	165.00	230.00	330.00

** Taxe estimée selon projection